

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 25 octobre 2011 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Président- - Pierre LEDENT, Secrétaire

Excusés : MM. Guido CLAES, Vice-président - Stefan DAMMAN - Patrick VAN PETEGHEM

1. Préambule

1.1. La Commission Sportive prend connaissance du mail de la Fédération annonçant la nomination de M. Pierre GEERAERTS à la Commission de Discipline et de ce fait il ne pourra plus siéger à la Commission Sportive. La Commission Sportive remercie M. Pierre GEEARERTS pour le travail accompli durant plusieurs années au sein de la Commission Sportive.

1.2. M. Guido CLAES n'a pu rejoindre la réunion suite à un problème de chemin de fer. Durant la réunion M. MERCIER a contacté téléphoniquement M. CLAES afin de connaître son avis sur toutes les décisions prises lors de la réunion. M. CLAES est resté en contact téléphonique permanent avec la Commission Sportive.

2. Lecture et approbation du PV du 27-09-2011

2.1. Après quelques corrections le PV de la réunion du 27-09-2011 est lu et approuvé.

3. Championnat 2011-2012

3.1. Joueurs de la VZF « Non repris dans la liste des Licenciés » qui ont pris part au match.

Vu la nouveauté de la procédure, la Commission Sportive décide de ne pas sanctionner les clubs des joueurs concernés durant la période du 15/09/2011 au 31/10/2011.

A partir du 01/11/2011, toute infraction à cette règle sera sanctionnée.

La Commission Sportive demande au Secrétaire de contacter au préalable la VZF pour connaître la situation du joueur « non repris dans la liste des licenciés » avant d'informer le club en infraction.

3.2. Joueurs U17 – U15 – U13 – U11 qui n'ont pas présenté de documents d'identification au début du match.

La Commission Sportive décide de ne pas sanctionner les clubs des joueurs concernés et demande au secrétaire d'envoyer un avertissement et demande que les clubs insistent auprès de leurs jeunes de se mettre en conformité.

Si la situation persiste, la Commission Sportive pourra toujours sanctionner le club dont les joueurs sont en infraction.

3.3. Compétition Dames (SD)

La Commission Sportive décide que l'âge minimum pour prendre part au Championnat 2011-2012 « Dame (SD) » est de 13 ans.

Un mail sera envoyé aux clubs concernés.

3.4. Feuilles de match incomplètes.

La Commission Sportive décide de ne pas sanctionner les clubs qui ont envoyés des feuilles de match incomplètes.

Comme ce sont les arbitres qui signent en dernier la feuille de match, la Commission Sportive demande à la CCA de rappeler à l'ordre les arbitres qui laissent des feuilles incomplètes.

3.5. Match SH I Res. 1108 Brussels – Malines du 30/09/2011

Les arbitres ont mentionnés sur la feuille de match qu'il n'y avait qu'un seul officiel à la table pour à la fois remplir la feuille et faire le chrono.

La Commission Sportive décide :

La Commission Sportive demande à la Fédération d'appliquer l'amende pour « Non respect des consignes de la Commission Sportive ».

3.6. Match U20 6001 Malines – Bruges du 02/10/2011

Le club de Bruges ne s'est pas présenté au match.

La Commission Sportive décide :

Le club de Bruges perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait.

3.7. Match U 17 NA 7001 Eeklo – La Louvière du 02/10/2011

Le joueur **DE WAEGENAERE Valentin (ENL)** étant suspendu suite à une Sanction Automatique reçue lors de la « Coupe du Hainaut » a pris part au match en question.

La Commission Sportive décide :

Le club de La Louvière perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait.

3.8. Match SH IV 4017 Alost – Genk B du 22/10/2011

Le club de Genk B s'est présenté avec plus de 15 minutes de retard au match.

Le secrétaire signale que la CCA a été dans l'impossibilité de désigner un arbitre pour ce match.

La Commission Sportive décide :

Le club de Genk B perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait mais sans les frais d'arbitrage et avec le minimum de 25,00€ pour les frais de déplacement.

4. Divers

4.1. M. CLAES G. demande que l'on informe les clubs qui ont des équipes Dames du résultat du tirage au sort de la Coupe de Belgique Dame et de préciser que les deux équipes qui n'ont pas participé au tirage au sort est dû au fait du classement de ces deux équipes lors du Championnat 2010-2011.

Le Secrétaire souligne que le tirage au sort a été effectué lors de la Réunion du Calendrier le 25/06/2011 et que le résultat de ce tirage figure dans le calendrier annuel qui a été envoyé le 17/08/2011.

4.2. La Commission Sportive prend connaissance du mail de la CCA informant de la suspension de trois mois de l'arbitre M. BAUDUIN Y.

La Commission Sportive tient toutefois à rappeler aux clubs que toutes plainte officielle doit :

- Etre signée par le Président du club ou le Secrétaire Général du club ;
- Etre envoyée par recommander au Secrétariat Général de la Fédération (FRBN) ;
- Effectuer un versement pour « Droit de procédure ».

4.3. La Commission Sportive prend connaissance de réponse donnée par le Conseiller Juridique suite à une question posée par le Secrétaire de la Commission Sportive concernant les « sanctions Automatiques ».

4.4. La Commission Sportive prend connaissance de l'attribution par la Fédération de l'organisation des Finales des Coupes de Belgique au club d'Anvers.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

<p><u>Prochaine réunion :</u> Mardi 22 novembre 2011 – 18.15 – Bruxelles, Bureaux Fédéral</p>
